N° 227. Jeudi 23 Septembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordsijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 22 Septembre.

Le Roi est arrivé hier à cinq heures du soir, en parfaite santé, en sa résidence, de retour de son voyage en Allemagne.

L'Europe n'a jamais été, peut-être, plus qu'en ce moment, dans un état de malaise, de sourde inquiétude, d'anxiété. L'aspect moral des peuples présente tant d'irrégularités dans les manifestations de vœux et de tendances qui s'ignorent encore, qu'on se demande d'où part l'impulsion, où elle conduit, et quel sera son point d'arrêt.

[illegible] prédomine constamment au milieu de cette agitation qui déconcerte tous les calculs des hommes d'Etat : c'est [illegible] régulariser ces manifestations bruyantes, cette marche incohérente, qui réagissent sur l'ordre public, affaiblissent [illegible], portent atteinte à leur considération et contrarient [illegible] des gouvernements.

[illegible] une cause qui explique l'anomalie des événements qui se succèdent? Il faut croire que le malaise qui se manifeste au sein d'[illegible]ix générale et des bienfaits qu'elle procure provient d'une contagion morale, dont la source est quelquefois une [illegible] pour les esprits les plus exercés, et par cela même fort difficile à guérir.

[illegible] véritable progrès a ses conditions. Un développement matériel et moral n'offre des garanties de durée et de solidité [illegible] qu'il est conforme au bien-être des peuples et à la [illegible] des trônes, qu'il favorise les intérêts des premiers et les [illegible] des princes, et qu'il facilite aux uns et aux autres l'accomplissement de leurs devoirs. Si l'anarchie fait invasion sous prétexte de déraciner des abus, si l'édifice social est ébranlé, les [illegible] privées d'une sage direction, sont saisies de [illegible] convulsives et poussent des cris d'alarme.

[illegible] prépondérante de l'Angleterre sur le crédit et le [illegible] du monde entier ne permet guère d'assister avec indifférence à la crise qui éclate en ce moment sur le Royaume-Uni. L'Angleterre est menacée d'une de ces perturbations si [illegible] dans son histoire économique, et que des esprits trop [illegible], nous aimons à l'espérer, comparent déjà aux sinistres de 1825, 1837 et 1842. La crise actuelle présente dès ses [illegible] la plupart des caractères de celles que nous venons de [illegible]. La crise industrielle se développe parallèlement à la [illegible] financière; en même temps que des faillites colossales [illegible] la cité de Londres, les manufactures du Lancashire [illegible] leurs travaux, et déjà l'on peut pressentir le contre-coup inévitable de ces désastres sur les Etats-Unis.

[illegible] de cette année a été le point de départ de tous ces [illegible]. Les adversaires de la politique de sir Robert Peel attribuent ironiquement le succès de ses réformes aux bonnes [illegible] dont l'Angleterre a joui pendant les quatre années de [illegible] ministère. Il est certain qu'une mauvaise récolte est une [illegible] achoppement que la prospérité commerciale du royaume ne rencontre jamais sans trébucher. C'est le caractère [illegible] commercial anglais de diriger toujours, dans les temps [illegible] sur un point unique, avec une témérité et une impétuosité qu'aucun avertissement ne peut modérer, tout l'effort [illegible] esprit d'entreprise et toutes les ressources de ses capitaux. La spéculation anglaise se précipite à son but comme [illegible] qui s'emporte. Les premiers accidents qui brisent [illegible] détournent le courant, amènent des chutes gigantesques. [illegible], c'était vers l'Eldorado menteur des républiques [illegible] que les excès de la spéculation anglaise avaient dé[illegible] en 1837, elle s'était fourvoyée dans les emprunts des [illegible] Unis et dans les orgies de la commandite; depuis deux ans [illegible] jetée sur les chemins de fer avec une fièvre dont l'en[illegible] passager que l'on a vu ailleurs, ne saurait donner [illegible] faible idée. Pendant deux années, tous les capitaux disponibles de l'Angleterre, bénéfices de l'industrie et du commerce, économies de la propriété, épargnes du peuple, [illegible] engloutis dans les *rails-ways*. Aujourd'hui encore les [illegible] de chemins de fer appellent le versement d'environ [illegible] million sterling par semaine. Le haut prix des substances, [illegible] l'exportation du numéraire, resserrant l'élasticité du crédit, absorbant à l'improviste la part la plus considérable des épargnes populaires, enlevant plus de 200 millions pour les [illegible] de l'Irlande seule, devait faire éclater une situation si [illegible]

[illegible] ce qui est arrivé aujourd'hui. L'abondance de la récolte [illegible] baissement extraordinaire du prix des provisions viennent [illegible] ter la spéculation sur les grains. Les premières faillites [illegible] le commerce des grains. Elles atteignent déjà les [illegible] de banque. On s'est efforcé de calmer l'inquiétude que [illegible] phes ont répandue, en annonçant que quelques-unes [illegible] qui ont suspendu leurs paiements pourraient rem[illegible] intégralement leurs créanciers. Mais, comme le *Times* [illegible] observer, l'actif de ces maisons ne conservera point la [illegible] lui prête, si de nouvelles faillites se déclarent. De la banque, la crise va réagir sur les industries; on dit, par exemple, que les industries minières du pays de Galles sont menacées par la déconfiture de MM. Gower. Il est difficile de croire enfin qu'elle ne gagne pas la tête même de l'industrie anglaise, l'industrie cotonnière du Lancashire.

Déjà les manufactures du Lancashire sont dans un déplorable état de souffrance. La récolte du coton a été, l'année dernière, inférieure d'un cinquième ou d'un sixième aux besoins ordinaires de l'industrie anglaise. On ne s'attend pas cette année à une récolte meilleure. Les manufacturiers du Lancashire travaillent à perte. Sur les 175 filatures de Manchester, 23 avaient commencé le chômage dès la semaine passée, et 17 avaient réduit les heures de travail. Sur 41,000 ouvriers, près de 8,000 avaient été congédiés. Le nombre des fabriques fermées et des ouvriers renvoyés s'est accru depuis. M. Mark Philips, qui représentait Manchester à la chambre des communes dans le dernier parlement, et qui est lui-même manufacturier, a publié une lettre curieuse au sujet du chômage. Les ouvriers s'étaient montrés disposés à s'entendre avec leurs maîtres pour la cessation des travaux. M. Mark Philips les encourage dans cette disposition : « Je connais moi-même des cas, leur écrit-il, où les fabricants ont perdu 500 liv. sterl. par semaine, en voulant continuer leurs opérations. Une prompte ruine serait la conséquence d'une pareille obstination, et la perte du capital ne ferait qu'éloigner le moment où les ouvriers pourraient reprendre leur emploi. »

Cet aveu indique suffisamment la situation de l'industrie cotonnière. Celle de quelques autres industries n'est pas moins défavorable. On cite, par exemple, des villes manufacturières, Leicester et Nottingham, où le nombre des indigents est évalué au tiers de la population.

Mgr Ferrieri, vice-supérieur de la mission hollandaise chargé-d'affaires du Saint-Siége près la cour des Pays-Bas, vient d'adresser à tous les fidèles une lettre pastorale dans laquelle il annonce que S. S. le Pape l'envoie en mission dans une autre contrée pour y soigner les intérêts de l'Eglise, et que Mgr Zwysen, évêque de Gerra et coadjuteur du vicaire apostolique de Bois-le-Duc, est institué pour remplir ses précédentes fonctions, jusqu'à l'arrivée dans les Pays-Bas du vice-supérieur de la mission hollandaise dont S. S. devra faire choix.

Le navire le *Ceram*, expédié par les soins des armateurs, J. B. 't Hooft et F. C. Deking Dura de Dordrecht, a échoué le 5 novembre 1846 sur la côte de l'île des Princes et s'y est entièrement brisé; l'équipage, composé du capitaine T. K. Veldman et de 44 hommes a été transporté à Batavia par le pyroscaphe *de Sylph* de la marine royale.

Le capitaine, à son retour dans la métropole, dans son rapport adressé aux armateurs de ce bâtiment, leur a donné connaissance des secours et de l'assistance que lui et les autres naufragés avaient rencontrés non seulement auprès des officiers supérieurs de la marine royale, le contre-amiral Van den Bosch, le capitaine de vaisseau Jolly, commandant de la corvette de S. M. *le Boreas*, et le lieutenant de vaisseau de 1re classe Van Maldeghem, commandant du schooner de S. M. *le Sylph*, mais aussi auprès des autorités dans nos colonies, et surtout de la part de Son Exc. le gouverneur-général et du résident de Batavia, M. Hora Siccama. Dans deux lettres adressées au ministre des colonies et publiées par le *Staats-Courant*, les armateurs du *Ceram* viennent de témoigner publiquement de leur reconnaissance pour les secours si généreusement accordés à l'équipage du navire naufragé, et pour l'offre faite au capitaine de mettre à sa disposition tous les moyens propres à sauver du bâtiment tout ce qui pourrait encore en être sauvé, offre dont il n'a pas été possible de faire usage, la situation du navire était entièrement désespérée. Ces deux lettres contiennent l'expression de la plus chaleureuse reconnaissance et sont une preuve du haut prix que les armateurs du navire naufragé attachent aux services rendus en cette malheureuse circonstance avec tant d'empressement et d'humanité.

Dans la soirée du 17 de ce mois est mort à La Haye, dans la maison de son frère, M. *Jhr* C. F. Gevers, chevalier de l'ordre Militaire de Guillaume, 4me classe, décoré de la médaille de la citadelle d'Anvers et de la croix de bronze, lieutenant de vaisseau de 1re classe et commandant du pyroscaphe de S. M. le *Samarang*.

Non seulement la famille de M. Gevers, mais le pays est douloureusement frappé par la mort d'un officier aussi distingué, dont le ministre de la marine se plaisait à témoigner, ainsi que le reconnaissaient tous ses frères d'armes, qu'il joignait au savoir, au zèle pour son service et à un courage maintes et maintes fois éprouvé, les qualités les plus aimables et les plus précieuses.

Investi, il y a quelques mois, du commandement du *Samarang*, envoyé à Elseneur pour y remorquer les navires chargés de grains en destination pour les ports néerlandais, M. Gevers avait donné à cette occasion de nouvelles preuves de son zèle infatigable, et il se préparait à partir dans quelques semaines pour les Indes-Orientales, où le gouvernement avait le droit d'attendre de lui les mêmes services qu'il avait rendus autrefois dans les expéditions contre les pirates de l'Archipel indien, services qui excitèrent l'admiration de tous et furent dans le temps hautement signalés.

Il paraît résulter de lettres particulières arrivées de Londres, qu'on a singulièrement exagéré, dans les premiers moments de panique, le chiffre du passif des maisons qui ont suspendu leurs payements pendant la semaine dernière.

Le passif de la maison Gower, neveu et Ce, évalué d'abord à 25 millions de francs, s'élèverait à un peu plus d'un demi-million sterling, ou 12 millions 500,000 fr.; celui de la maison Sanderson, qui avait été porté à 50 millions de francs, ne serait que de 75,000 liv., ou 18,750,000 fr, et encore cette somme, qui représente l'argent déposé par des banquiers et autres personnes pour des périodes déterminées, serait couverte jusqu'à concurrence de 15 millions de francs par des lettres de change qui se trouvent entre les mains des dépositaires. Il s'agit donc de savoir à quelle classe appartiennent ces lettres de change et s'il y sera fait honneur à l'échéance.

Le passif de la maison Reid, Irving et Ce est porté à 1,500,000 liv. (37,500,000 francs) par les journaux, mais on croit généralement que ce chiffre est également très-exagéré.

Le bruit était répandu avant-hier à Londres que MM. Reid, Irving et Ce avaient reçu, il y a tout au plus huit ou dix jours, 5 millions de francs de Madrid, en qualité de banquiers du gouvernement espagnol. On croit que plusieurs maisons espagnoles, et particulièrement M. Salamanca, le ministre des finances, perdront des sommes importantes dans cette faillite.

Si, comme on l'a dit, la banque fait de bonnes affaires, il s'en faut qu'elle aide beaucoup, en ce moment, le commerce anglais à se tirer des embarras qui l'assiégent. Il est vrai que sa charte de 1844 mettrait obstacle à sa bonne volonté, dans le cas où elle serait disposée à étendre la mesure ordinaire de ses secours. L'acte de 1844 limite rigoureusement sa circulation, puisqu'au delà de 14 millions sterling, chaque billet émis doit être représenté en espèces dans ses caves. Cette clause gêne aujourd'hui ses mouvements, et l'oblige à restreindre ses escomptes. Aussi, une vive opposition s'organise-t-elle dans le commerce anglais contre le bill de sir Robert Peel, et il n'est pas douteux que, dès l'ouverture du parlement, ce bill ne soit très vivement attaqué dans la chambre des communes. En attendant, les publications pleuvent, et il faudrait plus d'une colonne de journal pour énoncer seulement le titre des brochures qui paraissent chaque jour sur cette question, indépendamment des articles de journaux.

Au moment où l'on cherche à faire accréditer le bruit que l'Autriche va intervenir, soit dans le duché de Modène, soit dans le grand-duché de Toscane, nous croyons savoir que le cabinet de Vienne a protesté d'avance contre une pareille supposition, en adressant sur les derniers événements de Ferrare, un *mémorandum*, non-seulement aux puissances signataires de l'acte final de Vienne, mais aussi à toutes les autres puissances qui ont donné postérieurement leur adhésion aux dispositions de l'acte final. C'est ainsi que le cabinet de Vienne s'est vu engagé à faire remettre tout récemment un exemplaire de ce même *mémorandum* au président de la confédération helvétique, démarche dont certains journaux ont parlé comme d'un événement politique.

Si nous sommes bien informé, le mémorandum dont il s'agit commence par un exposé historique des derniers événements de Ferrare; passant ensuite aux arguments qui peuvent établir les droits et justifier la conduite de l'Autriche, le prince de Metternich rappelle aux puissances de l'Europe la manière dont la cour de Vienne a toujours compris et pratiqué le principe de *non-intervention*. C'est-à-dire que l'Autriche n'admet le droit d'intervention que dans deux cas seulement : 1° dans le cas de défense légitime, si l'on menaçait la sûreté de ses Etats; 2° lorsqu'un gouvernement étranger invoquerait ouvertement son appui. Cela établi, le mémorandum du prince de Metternich conclut qu'aucun de ces deux cas ne se vérifiant dans la condition actuelle de l'Italie, tout projet d'intervention qu'on pourrait supposer à l'Autriche doit être repoussé comme dénué de fondement.

Ce qui a pu donner lieu à la crainte d'une intervention autrichienne dans le duché de Modène, après les derniers troubles de Lucques, est le départ de la duchesse régnante de Modène pour Vienne, où elle serait chargée, dit-on, de réclamer le secours des troupes impériales en faveur de son époux. Il est vrai que S. A. R. a quitté Modène dans la journée du 7 courant en se rendant à Vienne; mais le but de ce voyage n'est autre que d'assister au mariage de l'archiduc Ferdinand d'Este, son beau-frère, avec l'archiduchesse Elisabeth, fille de feu le palatin de Hongrie, mariage qui a dû être célébré le 18 septembre dans la capitale autrichienne. Quant au duc régnant de Modène, non-seulement il n'a pas été obligé de se réfugier à Parme, comme les journaux l'assuraient dernièrement, mais dans la journée du 7 courant il assistait aux manœuvre de ses troupes, qui, tous les ans, au mois de septembre, exécutent dans la plaine de Spilamberto des exercices de guerre simulée en présence de la cour. (*Portefeuille.*)

La crise financière a, dit le *Journal des chemins de fer* de Paris, pris cette semaine, un aspect vraiment alarmant, et nous avons été témoins d'une dépréciation énorme sur les valeurs de toute nature. Il ne s'agit plus ici de la valeur intrinsèque de telle ou telle ligne; la peur ne raisonne pas, et en voyant certains capitalistes dans l'embarras, jeter leurs actions sur la place pour se procurer de l'argent, on s'est hâté de vendre soi-même tout ce que l'on avait en portefeuille, à tout prix et à toute condition. Ce qui a paru faire surtout impression sur nos spéculateurs, c'est le bruit répandu que d'énormes ventes avaient lieu pour le compte de capitalistes anglais qui avaient l'intention de livrer leurs titres en liquidation. Nous ne doutons pas qu'en effet un certain nombre d'actionnaires anglais ne se

soient décidés à se défaire des valeurs qu'ils possédaient sur les chemins de fer français. La crise financière qui continue en Angleterre, rendait ces ventes indispensables; cependant nous croyons qu'on en a beaucoup exagéré l'importance. La baisse qui se prolonge depuis si longtemps a rendu les baissiers intrépides, et ils ont continué jusqu'à présent leurs ventes à découvert avec impunité. Cependant il n'est pas nécessaire de beaucoup réfléchir pour reconnaître combien il serait dangereux de vendre dans des cours aussi bas les actions que l'on a en portefeuille, à moins de s'y voir forcé par une triste nécessité. Les chemins de fer en exploitation sont loin d'avoir périclité, et leurs recettes justifient les plus hauts cours auxquels ils ont été cotés. Si donc on peut traverser la crise sans se défaire de ses actions, il arrivera certainement un moment où les cours reprendront leur niveau. Il n'est plus possible d'attendre une prompte diminution du taux de l'escompte par la banque d'Angleterre, et, par suite, par la banque de France. Les faillites se multiplient en Angleterre d'une manière vraiment inouïe, et il faudrait remonter jusqu'en 1825 pour retrouver des sinistres équivalant à ceux de 1847. Le passif total de toutes ces faillites doit avoir dépassé 10 millions sterling ou 120 millions de florins depuis deux mois, et l'on craint que celle de MM. Gower et Ce, qui a eu lieu la semaine dernière, n'amène de nouveaux embarras sur les marchés de Paris et Lyon. Cette maison faisait des affaires considérables en soieries avec la France, et l'on croit que plusieurs grandes maisons de Lyon perdront dans cette faillite des sommes importantes. Peut-être cette circonstance a-t-elle déjà contribué à faire jeter sur notre place un certain nombre d'actions de chemins de fer qui se trouvaient entre les mains des maisons en relation avec MM. Gower et Ce de Londres.

Il n'est pas étonnant que les nouvelles graves d'Italie et d'Espagne arrivant à la Bourse au milieu de cette fâcheuse disposition, aient encore ajouté à la panique. Mais la principale cause de la baisse est toujours la crise financière. La chute des chemins de fer français a été lourde pour toutes les lignes. Mais la valeur qui s'en est le plus ressentie, est certainement celle d'Avignon à Marseille. Nous n'avons pas caché, dit la feuille parisienne, en terminant cet article, les craintes que nous faisaient éprouver les manœuvres d'escompte auxquelles un noyau de spéculateurs s'était livré il y a un mois pour arrêter le mouvement de baisse.

Nous avons dans le temps entretenu nos lecteurs du hardi projet d'établir une communication directe entre la mer d'Irlande et celle du Nord au moyen du canal Calédonien.

A peine achevée, cette voie de communication, qui dispense les vaisseaux marchands de faire le long et périlleux détour des côtes septentrionales d'Ecosse, présente déjà le spectacle d'une grande activité maritime. Sans compter les bateaux à vapeur qui parcourent ce canal d'un bout à l'autre, plus de 200 vaisseaux marchands l'ont passé dans les dix derniers jours, se rendant de la mer du Nord sur le littoral ouest de l'Angleterre et de l'Ecosse, ainsi que dans divers ports irlandais, avec des cargaisons de toute espèce. L'établissement de ce canal promet les plus heureux résultats au commerce.

Une correspondance d'Athènes, en date du 5 septembre, annonce une nouvelle fâcheuse. La vie de M. Coletti, président du cabinet grec, serait en danger par suite d'une nouvelle apparition d'une maladie qui faillit déjà l'emporter l'hiver dernier. Cette fois huit médecins appelés auprès de lui auraient déclaré le mal incurable, et la rumeur publique prétendait même qu'il ne restait à M. Coletti que quelques jours à vivre. Cependant, le médecin en chef de l'escadre française, mandé de son côté, lui aurait procuré quelque soulagement.

La mort du premier ministre de la Grèce serait particulièrement déplorable dans les circonstances actuelles. Elle priverait le roi Othon du seul homme d'Etat qu'ait eu la Grèce depuis qu'elle est constituée en pays indépendant. Elle raviverait toutes les factions contre lesquelles, depuis plusieurs années, M. Coletti a lutté avec une rare énergie. Ces factions venaient d'éprouver un rude échec par la défaite des généraux Griziotis et Grivas. Mais si l'homme dont la vigueur les a poursuivies jusque dans leurs derniers retranchements vient à disparaître de la scène politique, il n'est pas douteux qu'elles ne se relèvent plus audacieuses et plus entreprenantes que jamais. L'influence de différents partis, représentés, l'un par M. Metaxas, l'autre par M. Mavrocordato, recommenceront la lutte qui a si longtemps déchiré ce malheureux pays, et qu'avait pu seule suspendre la présence prolongée de Colletti aux affaires. Sous tous les rapports donc, la Grèce aura à regretter l'événement qui la priverait de son premier ministre. La France surtout y perdrait un ami dévoué.

La *Gazette d'Augsbourg* assure, d'après une lettre des frontières de la Gallicie du 12 septembre, que l'on a arrêté à Cracovie deux émissaires de la propagande polonaise de Paris, et que l'on a trouvé sur eux tout un plan d'insurrection et des listes qui compromettent plusieurs personnes, que l'on était loin de soupçonner de tremper dans des projets de cette nature; le nouveau plan de la propagande serait le même que celui de l'insurrection de l'année dernière. Il avait pour but, comme l'autre, d'arracher la Pologne à ses maîtres actuels. Cette découverte aurait engagé les autorités autrichiennes à redoubler de surveillance et de précautions. Il est bon d'attendre à ce sujet des renseignements ultérieurs.

On sait que les conservateurs de Londres, battus aux dernières élections par les whigs, ont signalé des vices de forme qui tendraient à faire casser les nominations obtenues. Le *Globe* dit qu'il y aura à examiner 9,782 votes. 1,853 noms ont été omis sur les listes; 3,890 noms nouveaux et inconnus y figurent. Les conservateurs présentent 2,279 objections et font 76 réclamations. Les radicaux présentent 1,181 objections, et font 503 réclamations. Total, 9,782,409 objections ayant été retirées; restent 9,373 votes à examiner.

Congrès pénitentiaire à Bruxelles.

Séance du 21 *septembre.*

(Correspondance particulière du *Journal de La Haye.*)

Je dois réparer une double erreur de nom que j'ai commise dans le compte rendu de la première partie de la séance d'hier : c'est M. de Zehe, conseiller de cour et gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, qui a présenté d'intéressants détails sur les réformes pénales introduites ou projetées en Russie, et c'est M. le chevalier Perruzzy qui a accompli la même tâche pour l'Italie, et en particulier pour la Toscane, et non M. le marquis Torrigiani, qui n'a pas pu se rendre à Bruxelles, mais qui a envoyé son adhésion aux travaux du congrès.

Entre la première et la seconde partie de la séance, une collation simple mais confortable a été servie aux membres de l'assemblée par les soins du comité d'organisation. Grâce à cette attention du comité, la fatigue des séances devient supportable.

Voici en peu de mots le compte-rendu de la seconde partie de la séance qui a été remplie en grande partie par un débat assez inutile sur l'ordre du jour.

Fin de la séance du 20.

La séance est reprise à deux heures et un quart.

M. Ramon de la Sagra, après les rapports des brillants résultats obtenus dans la plupart des pays de l'Europe, éprouve une sorte de confusion de n'avoir à parler que de la marche rétrograde de l'Espagne dans la voie suivie avec tant de succès par les autres nations.

M. G. Sumner de Boston entre dans des détails assez étendus sur les divers systèmes d'emprisonnement appliqués aux Etats-Unis et sur leurs résultats. L'expérience, dit l'orateur, a prouvé que le meilleur système est celui qui permet la conversation aux détenus entr'eux. Il parle d'une prison à Chaterton dans laquelle les prisonniers avaient établi une société pour discuter des questions morales et religieuses. Dans plusieurs Etats on a construit des prisons pour les prévenus et accusés.

M. Hody rend compte de ce qui a été fait en Belgique dans ces derniers temps pour la construction des prisons nouvelles et l'oppropriation des prisons existantes au nouveau système pénitentiaire.

L'orateur, répondant aux plaisanteries dont le congrès a déjà été l'objet de la part de quelques personnes étrangères à ses travaux, déclare que ce n'est pas seulement des détenus que le congrès doit s'occuper, mais qu'il est question pour lui surtout des intérêts de la société.

M. Ducpétiaux propose la nomination de deux comités, l'un chargé d'examiner la question d'architecture pour la construction des prisons; et le second qui examinerait la question des colonies agricoles pénitentiaires.

M. Ch. Pearson, représentant de l'un des districts de Londres à la chambre des communes, demande qu'il soit bien entendu que sa présence au sein du congrès n'implique pas son adhésion aux décisions du congrès de Francfort, en ce qui concerne l'emprisonnement cellulaire appliqué pour une période indéterminée.

M. Ducpétiaux déclare que ce point ne peut être mis en doute, mais il est bien entendu aussi que l'on ne pourra revenir sur les décisions qui ont été prises à Francfort. (Adhésion.)

Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Rousselle, Jottrand, Ducpétiaux et Moreau Christophe, la proposition de M. Ducpétiaux est mise aux voix. Elle n'est pas adoptée.

L'assemblée passe à son ordre du jour et aborde la première question ainsi posée dans le programme :

« Prenant pour point de départ les principes généraux adoptés dans la première session du congrès, on demande :

1° S'il convient d'étendre l'application du système de séparation, intégralement ou avec certaines modifications ou restrictions, aux jeunes délinquants.

M. Vingtrimer combat le système cellulaire appliqué aux enfants. Il se prononce pour les colonies agricoles et surtout pour le patronage des jeunes détenus.

M. Wolowski se prononce également contre l'emprisonnement cellulaire des enfants. Il proteste contre l'emprisonnement cellulaire des détenus politiques, question que le congrès de Francfort n'a pas voulu décider dans un sens négatif.

M. de Beaumont pense qu'il faut avoir recours quelquefois à l'emprisonnement cellulaire des enfants quand leur précocité dans le crime oblige de les séparer des autres détenus.

M. Moreau-Christophe s'explique dans le même sens et donne quelques explications sur la prison de La Roquette, destinée aux jeunes condamnés de Paris qui forment une classe de condamnés tout à fait exceptionnelle.

La discussion est renvoyée à demain. — La séance est levée à 4 heures.

Séance du 21. — *Présidence de M. van Meenen.*

La séance est ouverte à dix heures.

M. van Hoorebecke, l'un de MM. les secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier dont la rédaction est approuvée.

M. Ducpétiaux, secrétaire rend compte des communications et ouvrages qui ont été adressés au congrès et des lettres d'excuse de quelques membres qui n'ont pu venir partager ses travaux. Au nombre de ces membres se trouvent M. Charles Lucas, inspecteur-général des prisons en France, et M. de Metz, directeur de la colonie agricole de Metteray, qui engage vivement le congrès à se réunir dans son établissement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commencée hier sur la question de savoir s'il convient d'étendre l'application du système de séparation, intégralement ou avec certaines modifications ou restrictions aux jeunes délinquants.

M. Soringar cite quelques exemples de dépravation et de dégradation observés parmi les jeunes détenus. Cette triste précocité est, dit l'orateur, le résultat du contact des prisonniers entr'eux; il insiste sur la nécessité de travailler activement à l'amélioration de la conduite des jeunes délinquants.

L'orateur indique quelques moyens qu'il croit propres à amener ce résultat de moralisation : tels sont les sociétés de patronage, le placement des enfants à la campagne, chez des cultivateurs honnêtes et laborieux. L'orateur exprime le vœu que la présence du congrès à Bruxelles soit signalée par la formation d'une société belge de patronage.

Il engage enfin le congrès à mettre au concours le meilleur ouvrage sur le patronage.

L'orateur termine en faisant hommage au congrès d'un opuscule contenant des détails sur une visite qu'il a faite à la colonie de Metteray, et une généalogie curieuse d'une famille de filous qui ne compte pas moins de 90 membres.

M. Chassinat, médecin-chirurgien du ministère de l'intérieur à Paris, déclare qu'il est partisan de l'application du système cellulaire, dans toutes les conditions et dans tous les cas pour les adultes, mais qu'il ne peut adopter l'application de ce système aux jeunes délinquants. L'enfant, dit l'orateur, est un homme rudimentaire, il faut que le développement de son corps soit protégé en même temps que celui de son intelligence.

L'orateur, arrivant au côté pratique de son opinion, fait part à l'assemblée du résultat de ses propres observations. Ce résultat c'est que l'acclimatement des jeunes détenus dans les prisons ne suit pas la marche de l'acclimatement des hommes, et que l'époque de puberté leur est fatale. D'après la statistique de M. de Montferrant pour la France, la mortalité des enfants de 14 ans est de 1/52e pour cent ou de 1 sur 200. Dans la prison de la Roquette, pendant la période de 1842—43 et 44, c'est-à-dire 2 ans après l'introduction du régime cellulaire, la mortalité des enfants dont l'âge moyen est de 14 ans a été de 12/50 pour cent; donc sur un enfant qui meurt dans la population libre en France, il en meurt 25 dans la prison de la Roquette. Il résulte d'observations faites pour d'autres prisons que la mortalité est d'autant moins grande que la vie de la prison se rapproche le plus de la vie libre; c'est au bagne que les morts sont le moins nombreuses, parce que les forçats ont l'air, la lumière, la chaleur et une liberté qui est restreinte, il est vrai, dans l'enceinte de l'arsenal, mais qui est immense comparativement à celle des prisons. Enfin un forçat coupable des plus grands crimes est moins puni au bagne que ne l'est un enfant détenu par correction paternelle à la prison de la Roquette.

L'orateur, après avoir cité un grand nombre de faits statistiques à l'appui de son opinion, s'attache à démontrer que tout milite en faveur des colonies agricoles à l'exclusion des prisons cellulaires.

Quant aux détenus, l'orateur pense qu'il faut établir trois classes, les prévenus, les accusés et les condamnés. Il ne faut, dit-il, soumettre à l'emprisonnement cellulaire ni les prévenus, ni les accusés, mais la prison cellulaire pourra être appliquée aux enfants les plus vicieux, mais seulement pour 6 mois ou 1 an au plus, une plus longue détention cellulaire offrirait de graves dangers. Il importe, d'ailleurs, pour que l'enfant rendu à la société n'ait pas trop de sauvagerie et d'inexpérience, qu'il ait vécu avec ses jeunes camarades et qu'à sa sortie de la colonie agricole, il soit confié à une famille qui le patronera. Les sociétés de patronage sont indispensables; en attendant qu'elles soient fondées, les curés de village en tiennent lieu.

M. Horace Say réfute quelques-unes des observations du précédent orateur et rappelle que d'après le rapport du préfet de police, la mortalité a été constamment en décroissant depuis 1844 dans la prison de la Roquette, grâce aux améliorations qui ont été introduites dans cette maison. Il ajoute que l'amélioration morale des détenus a marché de pair avec l'amélioration de leur condition physique.

M. le docteur Fourcault, médecin à Paris, appuie les observations présentées par M. Chassinat, contre l'application du système cellulaire aux jeunes délinquants.

M. Varrentrap, répond à ces observations : il déclare qu'en tout cas les partisans du système cellulaire appliqué aux enfants ne veulent pas prendre pour modèle de prison cellulaire la prison de la Roquette, qui n'a pas été construite conformément à ce système, et qui n'y a été appropriée que postérieurement mais d'une manière encore très défectueuse.

M. *Cerfber*, inspecteur-général des prisons, fait remarquer que la question a été écartée de son véritable terrain. L'assemblée n'a pas encore à s'occuper de la question sanitaire, mais bien de savoir si sous le point de vue général, le système cellulaire peut être utilement appliqué aux jeunes délinquants.

L'orateur, citant les articles du projet de loi présenté à la chambre des pairs de France, appelle l'attention de l'assemblée sur les dispositions des articles qui ont pour objet de combiner le système cellulaire avec celui des colonies agricoles. Il propose pour abréger la discussion qu'on la restreigne à cet objet.

M. le président donne lecture de la proposition suivante déposée par M. le vicomte de Mélan.

« Des maisons spéciales d'éducation correctionnelle seront consacrées aux jeunes délinquants.

Les conditions dans lesquelles ces maisons seront constituées, seront la combinaison de l'emprisonnement individuel dans ce qu'il a de moins sévère, le placement des enfants dans les colonies agricoles et l'intervention des sociétés de patronage.

M. *Ducpétiaux* donne lecture de l'analyse d'un mémoire de M. Wichern, directeur de la colonie agricole de *Rauhenhaus* près de Hambourg, sur le régime de cet intéressant établissement et sur les résultats satisfaisants qui ont été obtenus. La mortalité y est très faible et il n'y a jamais eu de récidive.

L'orateur présente ensuite quelques détails sur l'établissement pénitentiaire de St-Hubert en Belgique. (*La séance est suspendue à 1 heure.*)

Affaires d'Italie.

Des bruits alarmants ont couru avant-hier, comme toujours, à la bourse de Paris sur les affaires d'Italie. Ils se rapportaient cette fois à l'insurrection de la Sicile et annonçaient le bombardement de Reggio par les troupes napolitaines. Une correspondance particulière, qui les transmet, nous met en garde contre eux, en ajoutant qu'on ignore même par quelle voie ces nouvelles ont pu arriver.

A la suite des diverses manifestations qui ont eu lieu en Piémont, le roi a donné l'ordre d'interdire par ordonnance, dans les Etats sardes, toute autre cocarde et tout autre drapeau que celui de la Maison de Savoie. L'ordonnance, conçue en termes assez impératifs, paraît avoir produit un effet considérable dans le public.

On disait à Rome, la semaine dernière, qu'à la suite de certaines démonstrations dont nous avons parlé, et dans lesquelles le prince de Canino (fils de Lucien Bonaparte) était intervenu d'une manière notable, le pape avait donné l'ordre que ce personnage fût suspendu de ses fonctions dans la garde civique et qu'un procès fût intenté contre les auteurs de ces désordres.

On écrit de Turin, en date du 15 septembre, au *Journal des Débats*, que le roi était revenu l'avant-veille d'un petit voyage qu'il venait de faire dans le Montferrat. A peine arrivé, et sous l'impression de certaines démonstrations qui l'avaient accueilli, à ce qu'on assure, sur toute la route, il a donné l'ordre à M. Lazari, inspecteur général de la police du royaume, d'interdire par ordonnance, dans les Etats sardes, tout autre cocarde et tout autre drapeau que celui de la Maison de Savoie. L'ordonnance, conçue en termes assez impératifs, parait avoir produit un effet considérable dans le public.

Turin, 11 septembre.

Comme je vous l'ai mandé dans ma dernière lettre, le saint-siége peu satisfait de la réponse faite par le cabinet autrichien aux protestations du gouvernement papal; tout le monde à Rome croyait qu'on s'empresserait de se rendre aux vœux du saint-siége et d'évacuer immédiatement Ferrare; que l'Autriche, ce ferme appui de l'église catholique, cette protectrice des intérêts ecclésiastiques, hésiterait à se mettre en opposition avec la cour de Rome, d'autant plus que les demandes adressées par cette dernière paraissaient appuyées par les sympathies d'une grande partie de la presse européenne, et par le concours énergique de tout le peuple romain. Nous sommes persuadé que dans d'autres circonstances, l'Autriche aurait cédé aux désirs du pape, et que dans le premier moment elle a hésité sur le parti qu'elle devait prendre. Mais cette agitation extrême et générale, qu'on avait non seulement tolérée avec tous ses écarts, mais même en partie provoquée ou favorisée dans le but d'imposer, paraît être la raison pour laquelle l'Autriche n'a pas voulu se rendre aux exigences de la cour de Rome.

Immédiatement après que la réponse de l'Autriche eut été reçue, le cardinal secrétaire d'Etat a eu une conférence avec MM. le comte de Lützow, d'Usedom, de Bouteniéff et de Rossi; tous ces messieurs ont déclaré que l'Autriche avait le droit incontestable de tenir garnison à Ferrare, et que la demande du saint-siége s'écartait du strict droit. M. le comte Rossi ayant cru devoir recommander à plusieurs reprises au secrétaire d'Etat la modération et des dispositions conciliantes, celui-ci se décida à laisser de côté la question de droit pour arriver à son but, et fit un tableau très sombre de l'opinion publique et de l'effervescence des esprits pour démontrer que l'évacuation de Ferrare était devenue une mesure indispensable. Le langage du cardinal a été bref et concis, et l'on dit que le gouvernement papal a exigé de nouveau très catégoriquement l'évacuation de Ferrare.

La *Gazette de Carlsruhe* et la *Gazette d'Augsbourg* publient simultanément l'article suivant, daté du Danube, le 5 septembre :

« On aurait pu croire que M. Guizot se prononcerait formellement contre le droit de l'Autriche d'occuper Ferrare. Mais il a préféré des moyens [illegible]. Cette affaire est par conséquent terminée en ce qui concerne la France. Le cabinet autrichien a envoyé aux grandes puissances une note pour établir son droit et justifier sa politique, qui n'eût pas été nécessaire, mais qui [illegible] utile à M. Guizot dans la prochaine session des chambres, [illegible] que des notes claires et catégoriques qui agissent sur les chambres [illegible] notes comme M. Guizot en a opposé souvent aux attaques [illegible] sition dans un moment décisif.

» Reste à savoir si l'Angleterre voudra favoriser l'insurrection dans l'[illegible] du commerce anglais, et notamment la contrebande, abstraction faite des antipathies de lord Palmerston contre M. Guizot.

» Mais la politique anglaise ne lui conseille pas d'affaiblir l'Autriche en Italie ni ailleurs, s'il n'y a un avantage évident. Si l'influence de l'Autriche en Italie diminuait, l'influence de l'autre puissance catholique en Italie [illegible] lerait. Mais l'Autriche est l'alliée naturelle de l'Angleterre depuis [illegible]

reconnu que les alliances politiques s'appuient sur les intérêts et non sur les alliances politiques. Aussi le cabinet anglais a-t-il répondu à la note du cabinet autrichien qu'il était parfaitement tranquille en ce qui concernait la politique autrichienne vis-à-vis de l'Italie. »

L'Afrique.

Les journaux espagnols parlent d'un combat qui aurait eu lieu entre les troupes commandées par le fils de l'Empereur du Maroc et les tribus qui se sont rangées sous les ordres d'Abd-el-Kader. Ce dernier aurait été complétement battu. On a reçu en France directement de l'Algérie des nouvelles plus récentes que celles que les journaux espagnols prétendent avoir reçues de Melilla, et elles ne font aucune mention de cette bataille. Il est donc permis de croire que c'est un bruit erroné.

L'*Heraldo*, journal assez bien informé de Madrid, publie une lettre, à la vérité sans date, qui donne des nouvelles assez précises sur les mouvements d'Abd-el-Kader. Nous les publions, quoique leur authenticité ne nous soit pas démontrée.

On lit dans une lettre de Melilla publiée par l'*Heraldo* :

Abd-el-Kader s'est décidé à aller à Fez, à la rencontre de l'empereur du Maroc, voyant que celui-ci ne s'avançait pas, et engagé d'ailleurs à cette démarche par les lettres que lui avaient remises ses agents, lui marquant que tout était disposé en sa faveur. Mais, aux environs de Fez, Abd-el-Kader fut surpris par des forces plus nombreuses que les siennes, commandées par le fils de l'empereur, et une affaire sanglante s'engagea, dans laquelle périt le colonel Agar, qui accompagnait les onze Français rachetés par l'intervention du gouverneur Benito; Abd-el-Kader fut obligé de se retirer dans les environs de Melilla pour faire prendre du repos à ses troupes et pour châtier les habitants de Marure et Benisidel, qui, lorsqu'ils surent que l'empereur l'avait repoussé, se réunirent, et enlevèrent 200 chevaux chargés d'orge et maltraitèrent des femmes qui étaient sous la sauve-garde de quelques soldats qui furent égorgés. Malgré cela, Abd-el-Kader se dispose à marcher de nouveau sur Fez.

[illegible] septembre, une felouque anglaise, ayant à bord un lord et un interprète arabe, se présenta sur ce point. Leur dessein, comme ils le déclarèrent au gouverneur par intérim, était de remettre un pli à Abd-el-Kader et de se mettre en relation avec lui; ils offraient 40 piastres au Maure qui porterait la lettre et rapporterait la réponse; il paraît que le gouverneur n'y consentit point et leur défendit l'entrée de la place; mais comme cette felouque est restée à l'ancre et que son capitaine a déclaré qu'il ne mettrait pas à la voile jusqu'au 20, et peut-être plus tard, et qu'il allait se plaindre à son ambassadeur [illegible] du gouverneur, on dit que celui-ci a demandé des instructions.

Voici maintenant ce qu'on écrit d'Alger, le 12 septembre :

Nous voici à la fin du Rhamadan ; les événements vont sans doute se dessiner dans le Maroc. Jusqu'à présent on ne sait pas trop si Abderrhaman osera attaquer l'émir ; mais les affaires ne peuvent pas rester plus longtemps en l'état où elles sont. A la date des dernières nouvelles de la frontière, Abd-el-Kader [illegible] toujours du côté de Taza, organisant son armée et recevant [illegible] de tous côtés. Sa position de ce chef n'est, dit-on, rien moins que désespérée.

Il paraît que, malgré la surveillance exercée sur la frontière par nos troupes, des Arabes en assez grand nombre, appartenant à des tribus campées sur [illegible] sont allés rejoindre l'émir dans le Maroc. Nul doute que l'avantage [illegible] remporté par Abd-el-Kader sur les troupes d'Abderrhaman soit le signal d'une émigration que l'on cherchera en vain à empêcher. [illegible] se maintient dans les tribus de la frontière [illegible] partiels et ayant pour but des émigrations par masses.

» Si [illegible] l'ouest une tournure grave, M. le lieutenant-général [illegible] général par intérim, se rendrait sur les lieux [illegible] en personne les opérations militaires; mais jusqu'à ce jour on [illegible]. On annonce au surplus la prochaine arrivée de M. le lieutenant-général de Lamoricière, qui irait reprendre le commandement de la province d'Oran.

Dans toutes les autres parties de l'Algérie règne une grande tranquillité. La nouvelle qu'une enquête judiciaire venait d'être commencée par ordre du gouvernement a produit une très-vive sensation, surtout parmi les fonctionnaires de tout rang. Cette nouvelle était à peine connue, que l'on apprenait la saisie de documents chez plusieurs notaires d'Alger et des environs. La panique est générale.

Des descentes judiciaires ont lieu depuis quelque jours, et tout porte à croire que des découvertes importantes seront faites. Il est fâcheux que l'on ne s'y soit pas pris plus tôt; on aurait pu arrêter le mal à sa source et éviter de grands malheurs. On assure que le chef de la justice en Algérie a dû transmettre aux tribunaux des provinces de l'est et de l'ouest les ordres du gouvernement, afin que des recherches aient lieu simultanément sur tous les points.

L'époque de l'arrivée parmi nous de M. le duc d'Aumale n'est pas encore définitivement; mais il y a lieu de croire maintenant que le prince ne viendra prendre les rênes du pouvoir en Algérie qu'après l'enquête. »

Le *National* dit que l'arrivée d'Abd-el-Kader à Taza a besoin d'être expliquée. Elle a été amenée par un fait assez curieux et qui n'est pas sans une certaine importance.

Les Béni-Amer, les Djaffra et les [illegible], fractions de tribus de la province d'Oran, émigrées au Maroc, se trouvaient, dans ces derniers temps, au sud-est de Taza, où ils étaient tolérés par les habitants du pays. Soit que les moyens d'existence leur aient manqué, et qu'ils aient voulu rentrer en Algérie pour y retrouver leurs terres et les débris épars de leurs familles; soit qu'ils aient reçu d'Abd-el-Kader l'ordre de se joindre à lui et de se rapprocher de la frontière, ces exilés, au nombre d'environ dix mille, ont quitté leur campement et se sont mis en marche vers l'est. Malheureusement pour eux, ils ont eu, en route, la fatale idée de piller toutes les tribus dont ils traversaient le territoire. De telles déprédations ne pouvaient rester impunis; les populations marocaines et le maghzen de l'empereur leur ont barré le chemin, les ont brusquement attaqués et en ont fait un massacre général.

A la nouvelle de la situation critique où se trouvaient ses fidèles Béni-Amer, l'émir s'est hâté de réunir les forces qui se trouvaient sous sa main, et de se diriger vers le théâtre de la lutte. Mais il était trop tard; à son arrivée, il a trouvé la caravane presque entièrement détruite, et c'est à peine s'il a pu en recueillir quelques débris.

C'est dans cette marche vers l'Ouest qu'il a été obligé de s'approcher de Taza et de paraître sous les murs de cette ville, si toutefois il n'y est pas entré. Les populations marocaines l'ont partout accueilli avec empressement, et son contingent n'a pu que grossir en chemin.

Ces nouvelles, dont nous garantissons l'exactitude, atténuent en quelque sorte la portée du fait dont on s'est préoccupé ces jours-ci, c'est-à-dire l'occupation de Taza. Toutefois, si l'émir n'a été amené que par occasion à prendre possession de cette place, son attitude n'en est pas moins menaçante, et nous n'avons rien à rabattre de nos appréhensions.

On [illegible] de quelle manière les choses se sont passées [illegible] Bedeau a cru devoir revenir sur la teneur de sa première dépêche relative à l'occupation de Taza; car, après avoir demandé l'intervention immédiate, il a, deux ou trois jours après, déclaré au gouvernement qu'il n'en voyait plus la nécessité. Ce revirement, assez étrange, ne peut s'expliquer que par l'inexactitude ou l'insuffisance des premières informations parvenues au général Bedeau. Il est toutefois singulier qu'on soit assez mal renseigné en Algérie, pour que le chef de la colonie soit exposé à des hésitations qui, en d'autres circonstances, ne seraient pas sans inconvénient.

Depuis longtemps les Beni-Amer et leurs compagnons d'exil avaient manifesté le désir de rentrer dans leur patrie, qu'ils avaient quittée les uns pendant l'insurrection de 1845, les autres antérieurement. Ils avaient même demandé aux autorités militaires de la province d'Oran la faveur d'être transportés à Oran par mer. Mais comme le transport de 10,000 individus sur les petits bâtiments affectés au service de la province de l'Ouest était absolument impossible, on dut répondre à ces émigrés que leur demande ne pouvait être accueillie, et qu'ils eussent à revenir en Algérie comme ils pourraient. La [illegible] de ce rassemblement d'exilés volontaires nous est indifférente au point de vue de notre domination en Afrique; mais elle ne l'est pas au point de vue du Maroc. L'empereur se trouve débarrassé, par le fait, de dix mille [illegible] considérait à bon droit comme ses ennemis, et Abd-el-Kader [illegible] petite armée toute prête à lui offrir son assistance dans l'exécution [illegible] ambitieux. »

Faits divers.

Nous apprenons de source certaine que la maladie des pommes de terre qui a reparu cette année dans quelques localités, n'a pour ainsi dire plus laissé de traces dans une grande partie du Luxembourg. Çà et là, il est vrai, dans quelques champs les fanes ont souffert de l'humidité, mais en général les tubercules sont restés sains et intacts. Les cultivateurs du Luxembourg désapprouvent assez généralement l'arrachage prématuré des pommes de terre ; ils affirment qu'alors même que les fanes sont flétries, il est bon de laisser le fruit séjourner en terre jusqu'à parfaite maturité. L'expérience leur a démontré, assurent-ils, que les pommes de terre recueillies avant terme, non-seulement ne mûrissent plus, mais s'amollissent promptement, perdent leur saveur, et dans cet état ne sauraient se conserver longtemps. Nous laissons à qui de droit le soin d'apprécier la valeur de ces assertions. D'un autre côté, nous trouvons dans un journal de Courtrai une recette qui permet de tirer un excellent parti des pommes de terre atteintes de la maladie ; nous nous empressons de la communiquer aux personnes qui pourraient en faire leur profit. Si, comme nous avons lieu de le croire, car l'expérience en est facile à faire, le moyen qu'indique cette feuille donne des résultats satisfaisants, les pertes dont les cultivateurs étaient menacés par la destruction partielle de leur récolte de pommes de terre, seront désormais bien moins à craindre. Voici ce qu'on lit dans la *Chronique de Courtrai* :

« Il n'y a pas de commune, d'après ce que nous apprenons, où il ne se trouve des parties de pommes de de terre, parmi les rouges tardives, atteintes de la maladie; toutefois, ce fléau ne doit guère mettre le cultivateur en perte, car nous savons de source certaine que les fabricants de farine les paient 3 francs 50 c. les 100 kil., livrées chez eux. Les tubercules maladifs ne rendent pas moins une farine saine et parfaite, et l'opération est extrêmement simple et facile. Il ne s'agit que de raper les pommes de terre, de bien laver la rapure, de décanter et de sécher cette rapure, qui, au bout de 24 heures, se trouve réduite en fine et blanche fleur de farine. On conçoit que les ustensiles nécessaires à cette fabrication en grand sont très-peu coûteux, mais on peut s'en passer si l'on veut utilement faire gagner une journée aux pauvres, en faisant raper à la main et même au couteau. Quatre kil. de tubercules donnent un demi-kil. de farine, qui se vend de 30 à 40 centimes. Mêlée à celle de froment, elle améliore singulièrement le pain. Pourquoi dans chaque commune où la maladie sévit, n'établirait-on pas cette fabrication ? »

Un journal français, l'*Echo de la Frontière*, indique à son tour un procédé au moyen duquel les pommes de terre ont échappé à la maladie qui s'est renouvelée cette année en France comme en Belgique. Un ménager de Pont-à-Marcq qui, comme tous les autres, a perdu ses pommes de terre en 1845, s'est avisé, l'année suivante, de les planter à une profondeur double ; ce procédé lui ayant réussi, il l'a répété cette année, et comme tous ceux qui ont suivi ce mode, il a récolté de bonnes pommes de terre et en abondance. La commune d'Escaudœuvres, près Cambrai, présente également cet heureux résultat.

Le procédé préconisé par l'*Echo de la Frontière* pour préserver les pommes de terre du fléau, peut n'être pas mauvais, mais il est sans utilité pour le moment, attendu que l'application immédiate en est impossible ; il n'en est pas de même de celui de la feuille de Courtrai qui a pour objet d'utiliser la totalité de la récolte des précieux tubercules, laquelle est, on ne l'ignore pas, d'une grande abondance. Nous engageons donc beaucoup les cultivateurs dont les champs auraient plus ou moins souffert, à faire l'expérience du procédé indiqué plus haut. L'application de ce procédé, étendu à tout le pays, [illegible] la période d'hiver qui va s'ouvrir, une nourriture abondante et peu coûteuse, car les prix élevés auxquels les pommes de terre sont actuellement cotées sur les marchés ne tarderaient pas à fléchir en raison du rendement plus considérable de ces produits.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Nous avons fait connaître la notification émanée du gouvernement de S. M. britannique à l'occasion de la visite à laquelle le brick de commerce français les *Deux Sœurs* a été soumis par les officiers d'un croiseur anglais à la côte occidentale d'Afrique.

» Il résulte d'un rapport adressé de Gorée, le 26 juillet, à M. le ministre de la marine et des colonies, par M. le contre-amiral commandant la division navale des côtes d'Afrique, que M. le commodore Hotham, commandant la croisière anglaise, a exprimé à l'égard du capitaine du *Wanderer*, un blâme qui a été mis officiellement à l'ordre du jour de l'escadre. »

— Il existe à Maestricht une Société qui s'est formée sous l'invocation de Momus, et s'est souvent distinguée par d'amusantes plaisanteries. Dernièrement, à l'occasion de la kermesse, elle avait donné pour sujet de concours à ses sociétaires pâtissiers la confection d'une tourte. Une belle médaille en argent était le prix destiné au vainqueur. L'heureux pâtissier qui l'a emporté dans cette lutte d'un nouveau genre, avait confectionné un gâteau qui mesurait près de dix pieds de diamètre, et qui, par suite de cette dimension colossale, ne put être introduit dans le local de la Société. On fut donc obligé de le laisser exposé devant la porte, où de nombreux curieux et surtout des myriades d'enfants, venaient le manger des yeux. Vers le soir, le gâteau monstre fut dépecé et distribué à deux établissements de charité de la ville. Les enfants de la maison des orphelins et des pauvres de Maestricht ont pu ainsi participer aux fêtes de la kermesse.

— On lit dans la *Semaine* :

« Il paraît que le rapprochement entre la reine Pomaré et la France devient chaque jour plus complet. Un professeur de l'Université, envoyé dans l'Oceanie par le gouvernement, est chargé de donner à cette princesse des leçons de langue française qu'elle parle et qu'elle écrit maintenant avec une certaine correction. On lui enseigne également les premiers éléments du calcul, de la géographie et de l'histoire. La reine montre, dans ses études, une intelligence et une pénetration qui font regretter que son esprit sauvage n'ait pas été plus tôt livré à la culture. »

— Dans la soirée du 16 de ce mois, un Monsieur mis avec élégance entra dans un magesin de modes à Rotterdam, et se dit envoyé par sa maman et d'autres dames, toutes logées au *New Royal Bath-hotel*, pour annoncer qu'elles voulaient faire des emplettes de dentelles véritables. En conséquence, on envoya une demoiselle de boutique à cet hôtel avec une partie de dentelles précieuses.

Arrivée là, elle fut reçue dans une antichambre par le même Monsieur, qui lui dit d'attendre un instant qu'il allât montrer les dentelles à ces dames. Bientôt après il revint en disant que celles-ci avaient trouvé les dentelles (qui, par parenthèse, avaient une valeur de 400 fl) de qualité trop commune et qu'elle les garderaient cependant jusqu'au retour de la demoiselle, afin d'y faire quelques choix peu importants.

La demoiselle, en revenant dans l'hôtel, ne trouva plus l'élégant commissionnaire, qui venait de décamper. La chère maman et les autres belles dames étaient une pure fiction.

— *Accident de chemin de fer en Angleterre.* — On lit dans le *Sun* :

« Un sérieux accident est arrivé sur le chemin de fer de Manchester à Leeds. Le train avait quitté Manchester pour Leeds à une heure ; entre la station de Helden-Bridge et de North-Dean, il a passé sur quelque chose qui se trouvait sur la ligne. Un wagon de première classe a eu une des roues de derrière brisée ; il était placé à la queue du train. Le train a continué de marcher pendant quelques milles dans cet état, sans que les voyageurs du wagon brisé pussent se faire entendre. Deux des voyageurs (il y avait quatre personnes dans le wagon) ont été tués ; un troisième a eu le bras cassé ; on a été obligé de le laisser en route ; le quatrième a échappé par miracle ; son chapeau a été mis en pièces sur sa tête ; il n'a été sauvé que parce qu'il s'était accroché au siége du wagon, demeurant dans cette position jusqu'à ce que l'on s'arrêtât. Il serait important, lorsque des accidents arrivent, que les voyageurs pussent communiquer avec le chef du train. »

— A peine la maison de Shakspeare a-t-elle été sauvée par l'esprit national des Anglais, qu'un des membres de la cour des *Common-Council* de Londres, sir Peter Laurie a proposé une nouvelle souscription à l'effet d'élever à Londres même un monument à Shakspeare, dans le genre du monument de Walter-Scott, dans la capitale de l'Ecosse.

— La représentation d'un drame à Auch a été marquée par un événement des plus déplorables. Au commencement du cinquième acte, et pendant une grande tirade, une énorme couronne, jetée des secondes loges sur la scène, est venue tomber sur le chef d'orchestre, qui a poussé un cri et s'est renversé dans son fauteuil, le visage couvert de sang. On s'est empressé autour de lui, et l'on a constaté que son œil droit avait été atteint par une épine laissée par mégarde à la tige d'une rose. L'œil paraît tout à fait perdu. Le public, pour témoigner sa sympathie au chef d'orchestre, homme très honorable et très estimé dans le pays, a fait baisser la toile sans attendre la fin du cinquième acte.

— Un horrible assassinat a été commis à Marseille, dans une maison de tolérance. Une fille publique, âgée d'environ 25 ans, a été trouvée dans son lit, la tête à demi-séparée du tronc et nageant dans son sang. Par un raffinement de barbarie, l'assassin lui avait coupé les deux oreilles et les avait jetés sur le plancher.

Deux individus ont été arrêtés, d'après les indications données sur les habitudes et les connaissances de la victime.

L'assassinat a été suivi du vol des bijoux.

— Un fait assez curieux pour les mœurs arabes s'est passé dernièrement à Mostaganem (province d'Oran.)

Le premier jour de ce long et pénible jeûne, que les Arabes appellent rhamadan, un Marocain, musulman fidèle, travailla et s'abstint de toute espèce de nourriture ; mais la faim et la soif, aiguillonnées par un travail physique de douze heures, le mirent dans un tel état d'appétit qu'il dévora, après le coup de canon du soir, cent trente figues de Barbarie assaisonnées de plusieurs galettes. Le lendemain il mourut d'une congestion sanguine.

Un de ses camarades, peu désireux d'une aussi belle fin, commença à moins travailler que les jours précédents. Le propriétaire, intéressé, le réprimanda sur sa paresse et le menaça de le mettre à la porte du chantier. Le Marocain, tout en disant pour se défendre qu'il ne voulait pas être *morto* comme l'autre, lui demanda brusquement si les roumis avaient un rhamadan. Le propriétaire, voyant le parti qu'il pourrait tirer d'une réponse faite à propos, lui tint ce logique discours le plus sérieusement possible : « Les roumis ont un rhamadan comme toi ; mais quand il faut qu'un chrétien travaille comme toi pour manger, il va trouver le *marabout* de sa tribu, auquel il explique qu'il ne peut travailler sans manger. Alors le marabout lui ordonne de travailler *besef*, et lui demande un douro ou un franc, suivant ses moyens, pour la nourriture des vieillards, des blessés, etc. »

Notre Mohamet, enchanté de cette explication de notre religion, s'écrie qu'il donnera un douro, que les Français sont bons, et que désormais il veut faire et vivre comme eux. Quelques fanatiques de ses camarades s'empressèrent d'aller raconter au cadi le scandale causé par Mohamet et ses dispositions hostiles à l'islam. Appelé devant le cadi, il lui reprocha son peu de foi en le menaçant; il lui raconta la mort de son camarade et la religion des roumis. Le cadi, furieux, lui ordonna de se rendre dans son prétoire pour y recevoir cinquante coups de bâton.

A cet ordre, le Marocain courut prendre l'entrepreneur par le bras, l'amena avec lui près du cadi, et dit : « Cinquante coups de bâton, machah ! Moi travaille pour Français, Français paient et font vivre moi ; si toi veux donner coups de bâton, moi tout de suite avec patron chez le commandant de place, lui dire : Moi plus vouloir être Maroc ! Moi Français, et manger comme Français ! »

Le cadi, étonné et craignant les suites d'une opposition si énergique, conseilla au Marocain de faire jeûne ce jour-là et lui permit de manger le lendemain à l'exemple des Français. Depuis le cinquième jour du rhamadan, tous les Marocains de ce chantier mangent quand ils ont faim, et rient des huées des autres.

— *Charrue à vapeur.* — Nous trouvons les détails suivants dans l'*Union monarchique* :

« Un jeune savant, étranger jusque-là aux arts mécaniques, M. le docteur Barrot, est venu présenter une machine où la vapeur exécute le labourage de la terre, comme le ferait la herse ou la houe à dents. Cette machine, dont nous ne pouvons donner ici une description intelligible sans le secours d'une figure, est une combinaison de la locomotive ordinaire, sauf quelques modifications de détail et des organes pour tourner à volonté, et d'un système mécanique de houes qui travaillent, à peu de chose près, comme si ces instruments étaient manœuvrés à bras d'homme. Elle marche en avant ou en arrière, avec une vitesse qu'on peut régler à volonté ; elle tourne avec facilité et rapidité aux extrémités du champ ; on peut modérer la force du coup des houes, embrasser une bande de terre plus ou moins large ; enfin, elle peut se plier à toutes les exigences du travail des terrains les plus variés.

» La machine de M. Barrot est de la force de quatre chevaux. Elle a fonctionné, il y a peu de jours, à Bercy, dans le parc de M. de Nicolaï. A vitesse moyenne, elle peut labourer 600 mètres carrés par heure et 6,000 mètres en une journée de dix heures. Elle est susceptible d'un travail double quand elle fonctionne à toute vapeur, et surtout quand on aura augmenté la surface de chauffe, qui est un peu trop faible dans le modèle actuel. M. F. Malpeyre, directeur de l'*Agriculteur praticien*, était présent à cette expérience ; il a constaté que la terre était parfaitement renversée, que la profondeur était partout exactement la même, et qu'un bon labour avec la houe à main n'aurait pas mieux réussi à rendre le sol ameubli, perméable, élastique. La machine fournit donc au cultivateur un travail qui remplace celui de la charrue, du rouleau et de la herse, et qui est exécuté en quatre ou cinq fois moins de temps. »

— M. Sainte-Beuve, professeur au collége Saint-Louis, a présenté à l'Académie des Sciences de Paris un nouvel instrument destiné à mesurer plus exactement la vitesse de marche des navires. C'est une application, en sens inverse, du tube de Pitot, employé par les ingénieurs pour [illegible] la vitesse d'un cours d'eau. Ainsi, dans un tube recourbé [illegible] disposé, l'eau s'élève à une hauteur qui croît avec [illegible] du navire ; mais, entre cette colonne d'eau et la partie supérieure de l'instrument, se trouve une colonne d'air qui transmet la pression à une seconde colonne de liquide contenue dans un tube renversé en U, laquelle soulève un flotteur en communication avec un mouvement d'horlogerie et un compteur. Il en résulte que les indications du compteur étant proportionnelles aux vitesses, doivent donner, combinées avec celles de l'horloge, la valeur réelle des espaces parcourus par le navire.

— M. Fleuriau de Bellevue, qui depuis longtemps s'occupe de diriger des dessèchements dans le département de la Vendée, vient de faire connaître un résultat important de ses observations sur les travaux d'assainissement. Ayant comparé la mortalité dans les communes de la Vendée et de la Charente-Inférieure, situées au bord des marais, il a reconnu que, même pendant l'été, les marais complétement ombragés et préservés de l'action du soleil par des plantations, cessent de répandre des miasmes dangereux. Leur voisinage alors n'a pas plus d'inconvénients que celui des dessèchements en pleine culture, ou, pour mieux dire, ils sont également salubres, tandis que des terrains marécageux privés d'arbres, venant à se dessécher pendant la saison chaude et après chaque pluie d'orage qui les détrempe de nouveau, deviennent un foyer d'émanations funestes. Aussi les populations disséminées autour de ces terrains sont-elles soumises à une mortalité notablement plus considérable. De là M. Fleuriau de Bellevue conclut naturellement que le meilleur moyen pour assainir une localité marécageuse, quand on ne peut faire écouler les eaux, ou les faire absorber par des trous profondément creusés, consiste à retenir l'eau dans des fossés encaissés par des levées et à planter sur ces levées des arbres assez rapprochés pour ombrager complétement les fossés. Car on s'oppose ainsi à l'échauffement et à l'évaporation des eaux, qui ne peuvent dès-lors produire d'émanations pestilentielles, et d'autre part le feuillage abondant des arbres suffit pour purifier l'air, en lui restituant chaque jour, sous l'influence de la lumière, une nouvelle quantité d'oxygène.

— Une prétendue nouvelle, venue on ne sait d'où, peut-être de fabrique malveillante, mais, en tout cas, fort erronée, impute à M. Meyerbeer soit un

sentiment, soit des projets auxquels cet illustre artiste est complétement étranger. La conclusion de cette phrase de roman est que l'auteur de la partition de *Robert-le-Diable* veut s'éloigner de Berlin, de cette ville où il n'a jamais reçu que des marques de sympathie et d'honneur, notamment en très haut lieu ; et qu'il ira fixer sa résidence dans un *palais* nouvellement acquis par lui à Venise. Pas un mot de tout cela n'est vrai ; les motifs en sont aussi gratuitement imaginés que les résultats.

Retenu par toutes sortes de liens dans la capitale de la Prusse, M. Meyerbeer n'y est, en ce moment, occupé que du chagrin de famille que nous avons fait connaître, la perte de Mme sa belle-mère (et non sa belle-sœur, comme on l'a dit), qui était aussi sa tante, puisqu'il a épousé sa cousine germaine. Il se partage entre les objets de ses affections, au nombre desquels est la tendresse qu'il a pour sa propre mère ; et enfin, il n'a pas plus acheté de palais ou de maison à Venise, qu'en Chine.

— On écrit de Nantes, le 16 septembre :

« Hier, vers trois heures de l'après-midi, un peintre occupé à la fenêtre d'une maison située chemin des Herses, remarquait depuis quelques instants déjà un individu qui semblait le fixer avec une obstination qu'il commençait à trouver singulière. Chaque fois que le peintre jetait les regards dans le jardin voisin, il retrouvait son inconnu dans la même attitude, dans la même immobilité, et les yeux fixés sur lui.

» Autant par impatience que par sentiment de curiosité, le peintre descendit dans le jardin et regarda à travers le trou d'une serrure. Il s'enfuit presque aussitôt saisi d'horreur : l'homme qui le fixait avec tant d'obstination était pendu !

» Le peintre courut avertir le jardinier, et tous deux bientôt arrivèrent près du pendu. Mais ici encore, soit frayeur, soit préjugé, ni l'un ni l'autre n'osa toucher la corde et décrocher le malheureux, qui peut-être respirait encore. Ce fut un propriétaire voisin, qu'ils allèrent prévenir, qui coupa la corde ; mais il n'y avait plus d'espoir, le malheureux était mort. »

Magnétisme.

La *Presse* publie la lettre suivante que lui a adressée M. Alexandre Dumas.

Le 5 septembre 1847.

Voulez-vous me permettre de vous écrire une longue lettre sur ce qui s'est passé chez moi aujourd'hui ; cette lettre ne sera peut-être sans un certain intérêt de circonstance.

N'allez pas croire, par ces derniers mots, qu'il soit question du procès Teste, de l'assassinat Praslin, ou des émeutes de la rue Saint Honoré ; il est tout simplement question de magnétisme.

Vous avez repris, depuis trois ou quatre jours, la publication de *Joseph Balsamo*, et, dans la première partie de ce roman, le magnétisme a joué un grand rôle.

Ce rôle ne doit pas être moins important dans la seconde partie que dans la première.

L'introduction de ce nouveau moyen dramatique dans mon œuvre préoccupe bien des gens : je puis le dire sans vanité, ayant reçu une vingtaine de lettres anonymes, dont les unes me disent que si je ne crois pas à ce que j'écris, je suis un charlatan, et les autres que si j'y crois, je suis un imbécile.

Or, il faut que j'avoue une chose, avec cette franchise qui me caractérise, c'est qu'avant aujourd'hui, 5 septembre 1847, je n'avais jamais vu une séance de magnétisme.

Il est juste de dire, en revanche, que j'avais à peu près lu tout ce qui avait été écrit sur le magnétisme.

D'après ces lectures, une conviction était passée en mon esprit, c'est que je n'avais rien fait faire à Balsamo qui n'eût été fait, ou tout au moins ne fût faisable.

Cependant, dans notre époque de doute, il me parut qu'une seule conviction ne suffisait pas, et qu'il en fallait deux : une conviction de fait, si l'on peut dire cela, et une conviction de droit.

J'avais déjà la conviction de droit ; je résolus de rechercher la conviction de fait.

Je priai M. Marcillet de venir passer la journée à Monte-Christo, avec son somnambule Alexis.

C'est jeudi dernier, je crois, que l'invitation avait été faite. Depuis jeudi un accident était arrivé dans la maison, qui m'eût fait désirer, si la chose eût été possible, de remettre la séance à un autre jour.

Mon pauvre Arabe Paul, que vous m'avez aidé à illustrer sous le nom d'Eau de Benjoin, était tombé malade jeudi soir, et la maladie avait fait de tels progrès qu'aujourd'hui il était sans connaissance. J'eusse donc, comme je vous le disais, désiré remettre la séance à un autre jour ; malheureusement, quelques amis étaient prévenus, à qui je n'euse pas eu le temps de donner avis de la remise, et qui fussent venus inutilement à Saint Germain. Or, aux amis qui font cinq lieues par la pluie, on doit bien quelque concession, et je leur fis celle de ne rien changer aux dispositions prises, malgré la triste préoccupation où me plongeait l'état désespéré du malade.

A deux heures, tout le monde était réuni.

La scène se passait dans un salon, au second.

On prépara une table ; sur cette table, on étendit un tapis ; sur ce tapis, on posa deux jeux de cartes encore enfermés dans leur enveloppe timbrée de la régie, du papier, des crayons, des livres, etc.

M. Marcillet endormit Alexis, sans faire un seul geste, et par la seule puissance de sa volonté.

Le sommeil fut cinq ou six minutes à venir. Quelques tressaillements nerveux et une légère oppression le précédèrent. Il y avait surabondance de fluide. M. Marcillet enleva cette surabondance par plusieurs passes ; le sommeil devint plus calme, et au bout d'un instant fut complet.

Alors, deux tampons de ouate furent faits et posés sur les yeux d'Alexis ; un mouchoir assura les tampons sur les yeux ; deux autres mouchoirs, posés en sautoir et noues derrière la tête, détruisirent jusqu'à la supposition qu'il était possible au somnambule de voir par l'organe naturel, c'est-à dire par les yeux.

Le fauteuil où dormait le somnambule fut roulé vers une table ; de l'autre côté de la table s'assit M. Bernard : une partie d'écarté commença.

En touchant les cartes, Alexis déclara qu'il se sentait parfaitement lucide, que par conséquent on pouvait exiger de lui tout ce qu'on voudrait. Il paraissait effectivement, au milieu de son sommeil, en proie à une vive agitation nerveuse.

Trois parties d'écarté se firent sans qu'Alexis relevât une seule fois ses cartes ; constamment il les vit couchées sur la table, les retournant pour jouer et annonçant d'avance quelle carte il jouait. Pendant les trois parties il vit également dans le jeu de son adversaire, que son adversaire relevât ses cartes ou les laissât sur la table.

Plusieurs personnes manifestèrent le désir de voir M. Bernard céder sa place. M. Bernard se retira ; M. Charles Ledru s'assit à son tour en face d'Alexis.

La lucidité allait croissant. Alexis annonçait les cartes au fur et à mesure que M. Ledru les donnait.

Enfin, il repoussa le jeu en disant :

— C'est trop facile. Autre chose.

On prit un livre au hasard parmi les volumes posés sur la table, et complétement inconnus au somnambule. C'était un *Walter Scott*, traduction de Louis Vivien, *Eaux de Saint-Ronan*.

Le somnambule l'ouvrit au hasard, à la page 229.

— A quelle page voulez-vous que je lise ? demanda-t-il.

— A la page 249, répondit Maquet.

— Peut-être sera-ce un peu difficile ; le caractère est bien fin. N'importe, je vais essayer.

Puis [illegible] un crayon, traça une ligne aux deux tiers de la page.

— Je vais [illegible] cette hauteur, ajouta-t-il.

— Lisez, lui [illegible] Marcillet.

Et il lut sans hésitation, écrivant les yeux bandés, les deux lignes suivantes :

« Nous ne nous arrêterons pas sur les difficultés inséparables du transport. »

L'impatience fit qu'on ne lui laissa pas lire plus loin. Nous lui prîmes le livre des mains ; et à la page 249, aux deux tiers de la page, à la 35e ligne commençant un alinéa, nous lûmes exactement les mêmes paroles que venait d'écrire. Alexis ; il avait lu à travers onze pages.

Maquet fut invité à prendre le crayon, à écrire un mot et à renfermer le papier sur lequel il serait écrit sous double enveloppe :

Il se retira à l'écart, seul, et sans que personne sût ce qu'il devait écrire ; le mot écrit et bien enfermé, il rapporta la double enveloppe pliée encore en deux au somnambule.

Alexis toucha l'enveloppe.

— C'est facile à lire, dit-il, car l'écriture est belle.

Alors, prenant le crayon à son tour, il écrivit dans le même caractère, et comme s'il l'eût décalqué, le mot ORGUE sur la seconde enveloppe.

On tira le papier de son fourreau. Non seulement le mot ORGUE était écrit dessus, mais encore l'écriture de Maquet et celle d'Alexis étaient presque identiques.

Alors il me vint l'idée de lui parler du pauvre malade, et je lui demandai s'il croyait pouvoir distinguer à distance. Il me répondit qu'il se sentait dans son jour de lucidité, et qu'il ferait tout ce que je lui ordonnerais de faire.

Je lui pris la main et lui ordonnai de voir dans la chambre de Paul.

Alors il se tourna vers un point du salon et leva les yeux cherchant à percer la muraille.

— Non, il n'est plus là, dit-il, on l'a changé de place.

C'était vrai, la veille on avait transporté le malade dans une autre chambre.

— Ah! il est ici, fit-il en s'arrêtant vers le point où Paul se trouvait réellement ?

— Voyez-vous ? demandai-je.

— Oui, je vois.

— Dites ce que vous voyez.

— Un homme déjà vieux ; non, je me trompe ; j'ai cru qu'il était vieux, parce qu'il est noir, pas nègre cependant, mulâtre. Je verrais mieux encore si l'on me donnait de ses cheveux.

Un domestique monta et alla couper des cheveux au malade.

— Ah ! dit le somnambule, on lui coupe les cheveux derrière la tête ; les cheveux sont courts, noirs et crépus.

On lui apporta les cheveux.

— Oh ! dit-il, il est très malade, le sang se porte violemment à ses poumons, il étouffe. — Oh ! c'est singulier ! Qu'a-t il donc sur la tête ? cela ressemble à un bourrelet.

— En effet, lui dis-je, c'est une vessie pleine de glace.

— Non, répondit-il ; la glace est fondue, il n'y a plus que de l'eau. Le malade est atteint d'une fièvre typhoïde.

— Croyez-vous que le médecin somnambule, M. Victor Dumets, puisse quelque chose pour lui ?

— Beaucoup plus que moi ; je ne suis pas médecin.

— Croyez-vous qu'il ne soit pas tard de l'aller chercher demain ?

— Il est tard déjà, car le malade est en grand danger ; mais demain il vivra encore. S'il lui arrive malheur, ce ne sera que mardi. Mais s'il vit encore sept jours, il est sauvé.

Trois femmes assistaient à la séance.

J'emmenai l'une d'elles dans une chambre séparée du salon par l'antichambre, et, dans cette chambre, les portes fermées, elle écrivit quelques mots sur un morceau de papier, plia le papier, et posa une main de marbre sur le tout.

Nous rentrâmes.

— Pouvez-vous lire ce que madame vient d'écrire ? lui demandai-je.

— Oui, je le crois.

— Savez-vous où est le papier sur lequel elle a écrit ?

— Sur la cheminée ; je le vois très-bien.

— Lisez alors.

Au bout de quelques secondes :

— Il y a trois mots, dit-il.

C'est vrai ; mais quels sont ces trois mots ?

Il redoubla d'efforts.

— Oh ! je vois, dit-il, je vois.

Il prit un crayon et écrivit.

— Impossible à lire.

On alla chercher le papier. C'étaient bien les trois mots qui étaient écrits dessus. Alexis avait lu, non seulement à distance, mais à travers deux portes et une muraille.

— Pourriez-vous lire l'une des lettres qui se trouvent dans la poche de l'un ou de l'autre de ces messieurs ? demanda M. Marcillet.

— Je peux tout dans ce moment-ci, je vois très-bien.

— Messieurs, une lettre.

M. Delaage tira une lettre de sa poche, et la remit à Alexis.

Il l'appuya contre le creux de son estomac.

— C'est d'un prêtre, dit-il.

— C'est vrai.

— C'est de l'abbé Lacordaire. — Non. — Attendez. — Non. — Mais c'est de quelqu'un qui a beaucoup d'analogie dans le talent avec lui. — Ah ! c'est de M. l'abbé Lamennais.

— Oui.

— Voulez-vous que je vous en lise quelque chose.

— Oui, lis-nous la première ligne.

Presque sans hésitations Alexis lut :

— « J'ai reçu, mon très-cher ami... »

On ouvrit la lettre, elle était de M. de Lamennais, et la première ligne était exactement ce qu'Alexis venait de transcrire...

— Une autre, demanda le somnambule.

Esquiros tira de sa poche un papier plié en quatre.

— C'est la même écriture que l'autre, dit Alexis. Ah ! c'est singulier, il y a un mot qui n'est pas de la même main. Tiens, c'est votre signature.

— Non, dit Esquiros, vous vous trompez.

— Ah ! par exemple. Je lis Esquiros. Tenez, tenez, et il me montrait le papier, ne lisez-vous pas là, là, Esquiros ?

— Je ne pouvais pas lire, le papier était fermé.

— Ouvrez le papier, lui dis-je, et voyons.

Il ouvrit le papier.

Le papier, contenait un laissez-passer de M. de Lamennais, et effectivement était contresigné Esquiros à l'un de ses angles. Esquiros avait oublié le contre-seing. Alexis l'avait lu.

Comme on le voit, la lucidité était arrivée au plus haut degré.

Macquet s'approcha de lui, la main fermée.

— Pouvez-vous voir ce que j'ai dans la main ? dit-il.

— Otez vos bagues, la vue de l'or me gêne.

Maquet, sans ôter ses bagues, se retourna et passa l'objet de la main droite dans la main gauche.

— Ah ! très-bien, dit Alexis, maintenant je vois, c'est... une rose... très flétrie.

Maquet venait de ramasser la rose à terre et l'on avait marché dessus.

— Etes-vous fatigué ? lui demandai-je.

— Oui, répondit-il ; mais si cependant vous deviez faire encore une expérience, je vois à merveille.

— Voulez-vous que j'aille prendre un objet dans ma chambre, que je vous l'apporte dans une boîte ?

— Très-bien.

— Pourrez-vous voir à travers la boîte ?

— Je le crois.

J'allai dans ma chambre, seul. J'enfermai un objet dans une boîte en carton, et je l'apportai à Alexis.

— Ah ! c'est singulier, dit-il. Je vois des lettres, mais ne puis pas lire ; l'objet vient d'outre-mer ; cela a la forme d'un médaillon, et cependant c'est une croix ; oh ! que de pierres brillantes autour ; je ne puis pas dire le nom de l'objet, je ne le connais pas, mais je pourrais le deviner.

C'était un Nishan ; ces lettres, qu'Alexis ne pouvait pas lire, c'était la signature du bey de Tunis.

L'objet, comme on le voit, venait bien d'outre-mer. Il avait la forme d'une médaillon, et cependant c'était une croix, ou une décoration, ce qui est à peu près synonyme.

Après cette dernière expérience, Alexis était fatigué : on le réveilla.

Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui chez moi. C'est ma réponse à toutes les questions qu'on peut me faire sur Balsamo. Je n'en connais pas de meilleure.

ALEXANDRE DUMAS.

Ont signé avec moi, comme assistant à la séance et attestant la vérité de tout ce que je viens de vous dire, MM. A. Maquet, A. Esquiros, Barrye, etc.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 23 *septembre* 1847. — (*Représentation n° 44.*)

LA SECONDE REPRÉSENTATION DE :

LE PUITS D'AMOUR,

Opéra comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et de Leuven, musique de M. Balfe.

PRÉCÉDÉ DE :

L'article 213 ou le Mari doit protection....,
vaudeville en un acte, de MM. Dennery et G. Lemoine

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Deux ou Trois Appartements fort bien meublés, au centre de la ville.

S'adresser n° 244, rue dite *Papenstraat.*

SOIERIES DE LYON ET CHALES

rue dite *Hoogstraat.*

Les soussignés viennent de recevoir une forte partie de **Soieries de Lyon**, tant en NOIR et COULEUR, qu'en **Rayé, Carreaux, Glacés, Façonnés,** etc., le tout en grande largeur. Etant chargés par les expéditeurs de réaliser ces envois sous le plus court délai, ils s'empressent d'engager les DAMES à profiter de cette occasion avantageuse. NB. Ces **Soieries** seront toutes vendues AU DESSOUS DES PRIX DE FABRIQUE.

H. van Weerden & C°,
Fournisseurs de la Cour.

PS. La même maison vient aussi de recevoir un grand envoi de **Châles cachemires**, LONGS et CARRÉS, à des PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Septembre.

		Int.	Cours 20 sept.	Ouvert.	F[illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$54\frac{1}{16}$	$53\frac{5}{8}$	[illegible]
	Dito dito	3	—	$64\frac{1}{4}$	[illegible]
	Dito en liquidation.	3	—	$64\frac{7}{8}$	[illegible]
	Dito dito	4	85	$84\frac{1}{2}$	[illegible]
	Dito des Indes.	4	—	$84\frac{3}{8}$	—
	Syndicat.	$3\frac{1}{2}$	—	84	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	$164\frac{1}{2}$	$162\frac{3}{4}$	[illegible]
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—	[illegible]
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$103\frac{1}{4}$	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$102\frac{1}{2}$	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito.	6	—	$68\frac{1}{4}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$94\frac{1}{2}$	—
	Emprunt de 1840.	4	—	87	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$86\frac{3}{4}$	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred.		—	—	—
	Ardoins	5	—	$14\frac{3}{8}$	—
	Dito.	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	$12\frac{1}{4}$	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	$99\frac{1}{2}$	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—	—
	Id. Id. 1843.		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	$23\frac{1}{2}$	[illegible]

Bourse de Paris du 20 Septembre.

		Int.	Cours 19 sept.	Ouvert.	F[illegible]
France	Cinq pour cent		—	114 25	[illegible]
	Trois pour cent		—	75 35	[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 21 Septembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 14 A. — [illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Co[illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 14 $\frac{1}{16}$ A.

LAHAYE, chez Léopold Lœbenberg, *La[illegible]*

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonhoven [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoogstraat*[illegible]